

Département de l'Essonne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL D'ESSONNE**

COMPTE RENDU

SEANCE DU 20 JANVIER 2003

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 43 |
| Présents | 43 |
| Pouvoirs | 0 |
| Votants | 43 |

L'an deux mille trois
du mois de janvier

le vingt
à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne légalement convoqué, s'est assemblé à Mennecey, au Théâtre, au Parc de Villeroy, sous la Présidence de Monsieur de BOURBON BUSSET.

Présents : Mesdames LABARRE – BERKOWICZ – ESTUBLIER – MOUREAUX – FIORI – DERANGERE - BLOND - ALBOUY – VIGNEAU – GRZESKOWIAK – FILIPPI -
Messieurs MARTINEZ – HILGENGA – BINANT – de BOURBON BUSSET – SEMUR – IMBERT — HERMANS – PRIOUL – ALDEGUER – MARAIS – COQUIDE – PERIE – GOUARIN – GROUAS – POUSSIER – FAYOLLE – BERTHOMIER – ORTIN SERRANO – MONIER – PERRET – BAZOT – BOULEY – CROULLEBOIS - PRIMAUD – HOUY – GOMBAULT – LEVILLY – QUINTARD – VALLENET – MAZODIER – ANSERMIN – GUERVENO -

Secrétaire de séance : **Madame GRZESKOWIAK**

19 heures, tous les membres du Conseil sont installés, le Président, Charles de BOURBON BUSSET ouvre la séance.

(Monsieur PRIMAUD signale qu'il était là le 23 décembre 2002 et que Madame MOUREAUX était remplacée par Frédéric MOURET).

Le secrétaire de séance est désigné, il s'agit de Marie Claire GRZESKOWIAK.
Monsieur de BOURBON BUSSET précise que la feuille de présence circule et demande si tout le monde a bien reçu le compte rendu des séances des 21 et 23 décembre derniers.
Enfin, avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, le Président s'enquiert de savoir s'il y a des questions diverses.

Le réponse est négative et le premier point est abordé.

Objet : Adoption des procès verbaux des 21 et 23 décembre 2002 :

Monsieur de BOURBON BUSSET demande si tout le monde a lu et approuvé les procès verbaux des 21 et 23 décembre dernier..

Après un moment de réflexion, l'assemblée procède au vote.

Les deux procès verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Objet : Fixation du nombre de vice-présidents :

Monsieur de BOURBON BUSSET reprend les termes de la note de synthèse et les arguments avancés à l'occasion des différentes rencontres précédant la création.

Il rappelle qu'il avait été convenu de fixer à 6 le nombre de Vice-présidents.

Madame VIGNEAU demande la parole et signale qu'elle n'a pas de problème quant au nombre de vice-présidents mais souhaiterait que l'on précise avant le vote des vice-présidents quelle sera leur fonction.

En réponse, monsieur de BOURBON BUSSET expose que les Vice-présidents seront là pour travailler avant tout. Le Président dresse un tableau de l'importance du travail à fournir au regard du peu de moyens administratifs dont dispose la Communauté. Il précise que chaque Vice-président aura des délégations. Il rappelle que les délégations sont attribuées par le Président. Néanmoins, Monsieur de BOURBON BUSSET comprend la demande de Mme VIGNEAU et propose pour chaque candidat de donner des indications sur les délégations de compétences envisageables sans pour autant que ces indications puissent être considérées comme un engagement de sa part.

Le Président demande à l'assemblée de voter sur la première délibération « Le Nombre de Vice-présidents est fixé à six ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Election des vice-présidents :

Monsieur de BOURBON BUSSET souhaite revenir sur la question des indemnités qui lui a été posée à plusieurs reprises. Les indemnités pour le Président sont l'équivalent de celles d'un maire d'une commune de plus de 40 000 habitants et certainement supérieures à 10 000 Francs par mois et celles d'un vice-président représentent 40% de ce montant.

Monsieur de BOURBON BUSSET souligne que « c'est relativement important » et fait part à l'assemblée de la réflexion que les différents maires ont menée sur ce sujet : ne pas percevoir d'indemnités n'est pas sain mais le montant perçu devrait être largement inférieur au maximum autorisé.

Le conseil communautaire décidera du montant exact lors d'une prochaine assemblée.

Monsieur COQUIDE prend la parole et précise sa pensée : la première année, le budget sera faible et les indemnités devraient être des remboursements de frais sur des bases forfaitaires.

Monsieur FAYOLLE précise qu'il rejoint Monsieur COQUIDE sur ce sujet.

Monsieur de BOURBON BUSSET explique comment vont se dérouler les élections : pour chaque vice-présidence, il donnera le nom de la commune pour laquelle il propose qu'une vice présidence soit attribuée. Le ou les candidats se présenteront et le vote aura lieu. Les propositions que fera le Président ont été élaborées en concertation avec les maires.

Puis, Monsieur de BOURBON BUSSET explique que les propositions qu'il va émettre sont le résultat de contraintes politiques, géographiques, démographiques et de parité, et qu'il a essayé de traiter au mieux des intérêts de chaque commune et de la Communauté.

En réaction, Monsieur COQUIDE exprime un sentiment de malaise. En s'exprimant par métaphore il nous livre : « que toute cette cuisine lui donne une mauvaise sensation car la recette de l'assaisonnement ne lui a pas été communiquée. »

En conséquence de quoi, monsieur COQUIDE fait part de son intention de se présenter à chacune des vice-présidences.

Monsieur de BOURBON reprend les arguments qu'il a exposés plus tôt.

Monsieur COQUIDE rappelle le discours d'investiture prononcé le 21 décembre par Monsieur de BOURBON BUSSET et son engagement de travailler « au-delà des clivages politiques ».

Monsieur de BOURBON BUSSET précise que les choix arrêtés intègrent certes, les clivages politiques mais reposent aussi et surtout sur les facteurs démographiques propres à chaque commune afin que chaque tranche démographique de communes soit représentée parmi les vice-présidents d'une façon équitable.

Monsieur PRIOUL prend alors la parole pour dénoncer une certaine hypocrisie de la part de Monsieur COQUIDE et cite l'exemple de l'élection d'un maire dont les résultats sont connus d'avance : ce jour-là, normalement, il n'y a qu'un seul et unique candidat : le futur maire...

Monsieur PRIOUL ne comprend pas la réaction de Monsieur COQUIDE.

Monsieur COQUIDE déclare qu'il ne connaît pas les résultats des discussions qui ont eu lieu entre les maires des différentes communes.

Monsieur PERIE précise que Monsieur COQUIDE a été mis au courant des discussions qui ont eu lieu.

Monsieur GUERVENO prend la parole et dit qu'il préfère le consensus. Que le plus important est que l'ensemble des collectivités soient représentées le mieux possible. Il dit qu'il ne souhaite pas de « bagarre » au niveau des votes.

Monsieur de BOURBON BUSSET remercie ces différents intervenants, propose de conclure le débat sur l'intervention de Monsieur GUERVENO et de passer aux votes :

Les résultats sont les suivants :

1^{ER} Vice-Président / Commune de MENNECY
Compétences : Transports / communication

Messieurs MONIER et COQUIDE se présentent :

Les résultats sont :

| | | | |
|------------------|---|----|--------|
| Monsieur MONIER | : | 36 | voix |
| Monsieur COQUIDE | : | 5 | voix |
| Blancs | : | 2 | blancs |

Monsieur MONIER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1^{ER} Vice Président.

2^{ième} Vice-Président / Commune de Vert le Petit

Compétences : Développement économique, touristique, Environnement et nouvelles compétences.

Madame Marie-Agnès LABARRE se présente et obtient 42 voix sur 43 exprimées.

Madame LABARRE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 2^{ième} Vice Président.

3^{ème} Vice-Président / Commune de Vert le Grand
Compétences : Finances, Développement économique.

Messieurs QUINTARD et COQUIDE se présentent et obtiennent :

| | | | |
|-------------------|---|----|------|
| Monsieur QUINTARD | : | 38 | voix |
| Monsieur COQUIDE | : | 4 | voix |
| Blancs | : | 1 | |

Monsieur QUINTARD ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3^{ème} Vice Président.

4^{ème} Vice-Président / Commune d'Itteville
Compétences : Développement touristique, environnement.

Messieurs FAYOLLE et COQUIDE se présentent et obtiennent

| | | | |
|------------------|---|----|------|
| Monsieur FAYOLLE | : | 37 | voix |
| Monsieur COQUIDE | : | 3 | voix |
| Blancs | : | 3 | |

Monsieur FAYOLLE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 4^{ème} Vice Président.

5^{ème} Vice-Président / Commune d'Ormoy
Compétences : Aménagement de l'espace (SCOT entre autres)

Monsieur MARAIS prend la parole et précise qu'il ne souhaite pas prendre part au vote, arguant qu'il ne voit pas comment alors que le conseil d'Ormoy a refusé la création et les statuts, on pourrait élire un Vice-président issu de cette commune.

Messieurs GOMBAULT et COQUIDE se présentent et obtiennent :

| | | | |
|-------------------|---|----|------|
| Monsieur GOMBAULT | : | 30 | voix |
| Monsieur COQUIDE | : | 5 | voix |
| Blancs | : | 6 | voix |
| Nuls | : | 1 | |

42 Votants.

Monsieur GOMBAULT ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 5^{ème} Vice Président.

Monsieur MARAIS rejoint l'assemblée.

6^{ième} Vice-Président / Commune de Leudeville

Compétences : Gens du voyage, Communication et nouvelles compétences.

Madame DERANGERE se présente et est élue à l'unanimité.

Madame DERANGERE ayant obtenu l'unanimité, est proclamé 6^{ième} Vice Président.

Tous les vice-présidents sont élus et Monsieur COQUIDE demande la parole pour préciser que s'il avait été élu, il aurait immédiatement démissionné. C'est le principe qu'il dénonçait.

Monsieur de BOURBON BUSSET propose de passer maintenant aux élections des membres du bureau.

Monsieur MARAIS demande qui se présente pour AUVERNAUX ?

Monsieur de BOURBON BUSSET lui précise qu'il a reçu un mail de Monsieur GALPIN qui est absent ce soir mais néanmoins candidat au poste de membre du bureau.

Monsieur BINANT propose de voter pour une liste complète afin de s'épargner les 8 tours de scrutin.

Monsieur de BOURBON BUSSET reprend dans l'ordre alphabétique les communes qui ne sont pas encore représentées et demande aux candidats correspondant de se présenter. Les résultats sont les suivants :

MEMBRE DU BUREAU – 1 / 8 – AUVERNAUX

Candidat : Monsieur GALPIN

Monsieur GALPIN : 42 voix

Blancs : 1

Monsieur GALPIN ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Membre du Bureau.

MEMBRE DU BUREAU – 2 / 8 – CERNY

Candidat : Madame GRZESKOWIAK

Madame GRZESKOWIAK ayant obtenu l'unanimité, est proclamée Membre du Bureau.

MEMBRE DU BUREAU – 3 / 8 – CHAMPCUEIL

Candidat : Monsieur Prioul

Monsieur PRIOUL ayant obtenu l'unanimité, est proclamé Membre du Bureau.

MEMBRE DU BUREAU – 4 / 8 – CHEVANNES

Candidat : Monsieur MARAIS

| | | |
|--------------------------|----|------|
| Monsieur MARAIS a obtenu | 40 | voix |
| Madame ALBOUY a obtenu | 1 | voix |
| Blancs | 2 | |

Monsieur MARAIS ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Membre du Bureau.

MEMBRE DU BUREAU – 5 / 8 – ECHARCON

Candidat : Monsieur COQUIDE

| | | |
|---------------------------|----|------|
| Monsieur COQUIDE a obtenu | 36 | voix |
| Monsieur PERIE a obtenu | 3 | voix |
| Blancs | 4 | |

Monsieur COQUIDE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Membre du Bureau.

MEMBRE DU BUREAU – 6 / 8 – FONTENAY LE VICOMTE

Candidat : Monsieur GOUARIN

| | | |
|--------------------|----|------|
| Monsieur GOUARIN : | 42 | voix |
| Blancs : | 1 | |

Monsieur GOUARIN ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Membre du Bureau.

MEMBRE DU BUREAU – 7 / 8 – NAINVILLE LES ROCHES

Candidat : Monsieur PRIMAUD

| | | |
|--------------------|----|------|
| Monsieur PRIMAUD : | 42 | voix |
| Blancs : | 1 | |

Monsieur PRIMAUD ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Membre du Bureau.

MEMBRE DU BUREAU – 8 / 8 – SAINT VRAIN

Candidat : Madame ESTUBLIER

Madame ESTUBLIER ayant obtenu l'unanimité, est proclamée Membre du Bureau.

Objet : Tableau des effectifs :

Monsieur de BOURBON BUSSET expose la situation : ce qu'il y a à mettre en place par rapport à ce qui existe et les compétences professionnelles que cela demande, la nécessité d'un Directeur Général des Services qui puisse, grâce à sa compétence, diriger toutes les opérations.

Monsieur LEVILLY demande si le poste de DGS est un poste à temps complet ?

Monsieur de BOURBON BUSSET répond qu'il y a d'une part, une grosse quantité de travail à fournir, et que d'autre part, il est plus attractif de proposer un temps complet ;

Monsieur BINANT demande quelques explications sur le tableau des effectifs.

Les trois postes du SICAME apparaissent en fin de tableau dans la catégorie « agents non titulaires ».

Monsieur COQUIDE demande quand disparaîtront le SICAME et le SIEP ?

Monsieur de BOURBON lui répond que pour l'un (SICAME), les compétences optionnelles compliquent l'affaire et qu'il est difficile d'apprécier le délai nécessaire pour répondre à tous les problèmes posés, pour l'autre (SIEP), le délai est précisé dans l'arrêté préfectoral du 11 décembre (6 mois maximum) à supposer que le Coudray ait quitté le syndicat.

Monsieur COQUIDE se demande si le Coudray Montceaux n'a pas déjà transféré ses compétences à la Communauté d'Agglomération dont il dépend ?

Monsieur de BOURBON lui répond qu'il n'est pas capable de répondre eu égard à la complexité de la situation et fait remarquer que l'on voit là l'urgence de recruter un Directeur Général des Services.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité tous les points de la présente délibération et qui sont :

DECIDE de créer le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Val d'Essonne,

DECIDE d'y inscrire les mêmes emplois que ceux du SICAME, tel qu'ils figurent aujourd'hui à son tableau des effectifs,

DECIDE la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

DECIDE d'inscrire au tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Val d'Essonne les postes de Catégorie A correspondant,

DIT que les dépenses afférentes seront inscrites au Budget 2003.

Objet : Budget Primitif :

Monsieur de BOURBON BUSSET reprend les termes de la note de synthèse et précise qu'il ne s'agit là que de dispositions rendant possible le reversement dans les meilleurs délais de la TPU.

Il propose en plus du salaire prévu du DGS d'ajouter 10 000 euros à la rubrique « achats non stockables / non stockés » pour régler ne serait-ce que par exemple l'annonce pour la recherche du DGS et d'ajouter 10 000 euros en recettes à l'article DGF afin d'équilibrer le budget.

Cette nouvelle proposition porte le total du Budget primitif, en équilibre des recettes et des dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement à 6 039 903 euros.

Le Conseil a adopté ce BP à l'unanimité.

La réunion s'est achevée et il a été convenu de se revoir :

* En réunion du bureau, le 5/02 à 19 heures, à Ballancourt pour aborder entre autres : les délégations, le règlement intérieur, le budget... A ce sujet, Monsieur BINANT évoque la possibilité qui a été évoquée lors de réunions antérieures à la création mais non consignée dans les compte rendus, qu'un titulaire soit remplacé en bureau par un suppléant... Monsieur de BOURBON BUSSET demande qu'on mette ce point à l'ordre du jour du bureau.

* En Conseil Communautaire, le 24/02 sans précision d'heure, à Itteville (Salle Georges Brassens à confirmer).

La réunion du Conseil Communautaire s'achève à 21 heures.